

Tournoi L'Excellence de la diversité

Du 1^{er} au 3 novembre 2019

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : DEROULEMENT DU TOURNOI

A) Accueil des joueurs :

Le 1^{er} novembre 2019 à partir de 9h.

B) Cadence :

Tournois A et B : 5 rondes, cadence Fischer 1h30'+30 sec/coup, homologation N°49956 et 49953. Tournois en toutes rondes de 6 joueurs.

Tournoi C : 8 joueurs en plusieurs phases. Chaque participant joue 5 parties homologuées N°49952 en cadence classique.

Tournois C1 et C2 : 3 rondes , cadence Fischer 1h30'+30 sec/coup, puis un second tour en deux parties organisé de la façon suivante :

Demi-finale : Le premier du tournoi C1 affronte le deuxième du tournoi C2 et le deuxième du tournoi C1 affronte le 1^{er} du tournoi C2. Les couleurs sont attribuées en alternant les couleurs et le cas échéant par tirage au sort. Le vainqueur se qualifie en finale et le perdant se qualifie pour la petite finale.

Départages en cas d'égalité en blitz aller retour 3min+2s/coup et Armagedon le cas échéant).

Consolante : Le troisième du tournoi C1 affronte le quatrième du tournoi C2 et le quatrième du tournoi C1 affronte le troisième du tournoi C2. Les couleurs sont attribuées en alternant les couleurs et le cas échéant par tirage au sort. Le vainqueur se qualifie pour le classement de la 5^{ème} place après matches de départage en blitz aller retour 3min+2s/coup et Armagedon le cas échéant).

Ces tournois sont homologués pour le classement Fide de Décembre 2019

C) Lieu du tournois :

Les Beaux Arts de Paris 14 rue Bonaparte 75006 Paris.

Accueil des joueurs à partir de 9 h.

D) Règles du Jeu :

Les règles appliquées sont celles du 88^e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie) et adoptées par le bureau de la FIDE à Athènes ainsi que l'annexe A pour les parties rapides. L'article A4 s'appliquera pour la compétition.

En particulier:

La chute du drapeau et les coups illégaux **sont annoncés** par l'arbitre comme prévu dans le règlement.

Le premier coup illégal sera pénalisé de deux minutes de plus pour l'adversaire, le second coup illégal du même joueur sera pénalisé par la perte de la partie. Un coup illégal est achevé quand le joueur a appuyé sur sa pendule. Si l'arbitre observe cela, il ajoutera deux minutes de plus à l'adversaire, en cas de premier coup illégal. En cas de deuxième coup illégal, l'arbitre déclarera la partie perdue.

Si un joueur utilise ses deux mains pour jouer un coup (en cas de roque, prise ou promotion), cela sera considéré comme un coup illégal.

Si un joueur appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal.

Article 2 : LICENCES

Pour participer au tournoi, tout joueur Français doit avoir une licence A ou B, il est possible de prendre une licence A ou B sur place.

Pour les joueurs étrangers, il n'y a pas d'obligation d'avoir une licence française, s'ils sont inscrits à la FIDE.

Article 3 : CLASSEMENTS ELO

Les parties en cadence classique sont homologuées Elo Fide classique. Les parties de départages ne sont pas comptabilisées pour le classement Elo.

Article 4 : APPARIEMENTS ET CLASSEMENTS

A) Mode :

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme Papi 3.3.6).

B) Système :

Toutes rondes Système Berger.

C) Classement individuel :

Il s'effectue en fonction du nombre de point(s) de partie (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Pour le Toutes rondes, le départage entre les ex æquo est obtenu par le Koya puis par le nombre de victoires et enfin par la Performance.

Article 5 : RÉSULTATS

A l'issue de la partie, les joueurs doivent laisser leurs feuilles de parties signées sur l'échiquier.

Article 6 : HORAIRES INDICATIFS*

1 ^{ère} ronde 1/11 à 10 h 00	2 ^e ronde 1/11 à 15 h 00	3 ^e ronde 2/11 à 10 h 00
4 ^e ronde 2/11 à 15 h 00	5 ^e ronde 3/11 à 10 h 00	

*Les horaires peuvent être adaptés si besoin.

Article 7 : FORFAITS

Si un joueur n'est pas présent devant l'échiquier 60 minutes après le démarrage de sa pendule, il perdra la partie par forfait. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé à la F.F.E.

Article 8 : APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET PORTABLES

Tout appareil électronique doit être éteint, l'utilisation d'un appareil électronique (tel qu'un téléphone portable) pendant une partie ou l'émission d'un son par un tel appareil entraînera la perte de la partie.

Article 9 : ARBITRES

Arbitres : Nadir Bounzou et Rodolphe Cosmi.

Article 10 : CONCLUSION

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre principal:

Nadir BOUNZOU

L'organisateur :

André Rasneur